

COMMUNE DE WALCOURT



AVIS

(Art. D65 et R21 du Code de l'environnement)

Concerne la demande de permis unique introduite par Jerry MUSEUX, rue du Fayt, 4 à 5650 FRAIRE pour la régularisation d'une étable pour 40 veaux érigée sans permis d'urbanisme ainsi que d'un puits foré en 2013 en vue de l'installation d'une prise d'eau et le maintien en activité de l'exploitation agricole bovine (290 têtes dont 250 agées de plus de 6 mois) et ce, à la même adresse.

En date du 08/01/2024 le Fonctionnaire technique a déclaré le dossier complet et recevable et informe qu'il n'impose pas d'étude d'incidences sur l'environnement. Cette décision est consultable durant 15 jours à partir du 15/01/2024 à l'Administration communale, service environnement, place de l'Hôtel de Ville 5 à Walcourt chaque jour ouvrable de 9 à 12h et en dehors de ces heures, sur rendez-vous auprès du service (071/61.06.19 – environnement@walcourt.be)

Walcourt, le 12/01/2024